



L'enseignement supérieur en région :
une nécessité

Mémoire sur la fluctuation des effectifs étudiants
dans le secteur de l'éducation au Québec

Présenté à

la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale

par

la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec

2 octobre 2002

TABLE DES MATIÈRES

<i>INTRODUCTION</i>	3
<i>LE PHÉNOMÈNE DE L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE</i>	3
<i>LE RÉSEAU COLLÉGIAL EN DIFFICULTÉ</i>	5
Les objectifs du réseau collégial	5
Le rayonnement du réseau collégial et son apport aux régions	6
Les origines du sous-financement des cégeps en région	6
Une solution au sous-financement des cégeps en région.....	8
Des solutions insuffisantes	8
<i>LES UNIVERSITÉS EN RÉGION : UNE RICHESSE CONSIDÉRABLE</i>	9
<i>CONCLUSION</i>	10

INTRODUCTION

La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) regroupe 70 syndicats d'enseignantes et d'enseignants et est présente dans toutes les régions du Québec; 35 syndicats oeuvrent dans les cégeps, 10 syndicats oeuvrent dans les universités, et 25 syndicats sont dans des établissements d'enseignement privés et ce, à tous les ordres d'enseignement. Nous représentons donc les deux tiers des enseignantes et enseignants de cégep et 80% des chargées et chargés de cours d'université. La FNEEQ est l'une des fédérations de la Confédération des syndicats nationaux, ce mémoire s'inscrit donc en continuité avec celui de la CSN que vous venez tout juste d'entendre.

La FNEEQ est consciente de la situation que cette Commission étudie aujourd'hui. Elle a manifesté son inquiétude en ce qui concerne l'enseignement collégial particulièrement en faisant, au cours des derniers mois, des tournées régionales et des déclarations publiques pour alerter la population à ce sujet. Nous remercions les membres de la Commission de l'éducation de nous inviter aujourd'hui à présenter nos positions à ce sujet. Par ailleurs, d'entrée de jeu, nous tenons à exprimer notre malaise quant à la formulation du thème même de cette Commission. Pour nous, qui dénonçons la marchandisation de l'éducation, il n'y a pas de clients dans ce secteur mais des étudiantes et des étudiants ou à la limite des effectifs.

La FNEEQ considère que l'enseignement supérieur est en péril dans certaines régions depuis quelques années, faute de financement adéquat. Le réseau des cégeps risque de perdre sa cohérence et sa mission est réduite et inaccomplie, surtout en ce qui a trait à l'atteinte de l'objectif majeur qu'est l'accessibilité sociale et territoriale. Il en est de même pour les constituantes de l'Université du Québec situées en région.

La FNEEQ croit qu'il appartient à l'État d'assurer une distribution équitable des services éducatifs à la population québécoise partout sur le territoire du Québec. Le gouvernement et le ministère de l'Éducation ont l'obligation d'assumer un financement public intégral, nécessaire au bon fonctionnement des établissements d'enseignement collégial et universitaire. Il est aussi de sa responsabilité d'apporter un soutien particulier aux établissements qui rencontrent des difficultés suite aux fluctuations des effectifs étudiants. Il s'agit d'un enjeu de développement régional, compte tenu de l'importance de la formation des citoyennes et des citoyens pour la vie économique, sociale et culturelle des collectivités régionales. Le gouvernement du Québec doit faire sienne la vision de l'UNESCO qui repose sur l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les citoyennes et les citoyens qui participent à la vie sociale et communautaire.

LE PHÉNOMÈNE DE L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

Dans le document de consultation, la Commission constate un phénomène démographique qui est déjà connu depuis une dizaine d'années et dont les effets sont devenus critiques depuis l'an 2000. Les perspectives pour les prochaines années sont troublantes et une action gouvernementale urgente s'impose. Les tendances que démontre l'analyse démographique se réaliseront si l'État n'intervient pas rapidement. Il s'agit de prévisions basées sur des scénarios probables qui peuvent s'actualiser avec des impacts aggravés ou moindres selon que la conjoncture empire ou s'améliore. Les dommages sont déjà constatés: l'exode des jeunes des régions préoccupe les communautés régionales qui y voient parfois les dimensions d'un drame de survie collective. Plusieurs organisations ont lancé un cri d'alarme, mais le gouvernement

tarde à intervenir, laissant les populations désemparées face au problème qu'elles ne peuvent contrer par leur seule volonté, les pouvoirs de planification appartenant principalement à l'État.

Certes, le gouvernement du Québec ne peut contrôler les mouvements démographiques et les choix personnels des citoyennes et citoyens en ce qui a trait à leur vie et leur bien-être. On pourrait toutefois limiter les effets néfastes de ces impacts sur les collectivités régionales par des actions ciblées et concrètes. Les collectivités régionales luttent pour leur développement et sont fières de leur identité régionale, laquelle se concrétise dans les institutions publiques, tels les universités et les cégeps. Ces institutions sont les piliers du développement économique, social et culturel ; la survie de celles-ci relève des grandes politiques de l'État et du financement public qui s'y rattache.

Il est faux de voir l'évolution démographique comme une fatalité. Les tendances que le document de consultation présente ne sont qu'un aspect d'une réalité plus complexe; elles sont un avertissement pour une catastrophe appréhendée que l'on peut encore éviter. Il reste que les consciences des citoyennes et des citoyens en sont fortement marquées et la responsabilité politique des gouvernements est mise en cause. Il est normal que les collectivités régionales menacées interpellent l'État et que toute la population du Québec soit sensibilisée aux déboires de ces collectivités et se montre solidaire à leur égard. Les enseignantes et les enseignants de la FNEEQ le sont grandement, d'autant plus qu'ils exercent leur profession dans des réseaux interdépendants auxquels ils tiennent et qu'ils ne veulent pas voir démantelés.

L'attraction des grands centres urbains est un phénomène mondial, tout comme les disparités régionales. Celles-ci sont intrinsèques aux conséquences du libre jeu des forces du marché. Sans l'intervention de l'État, au nom du bien commun, il aurait été difficile d'assister à la naissance puis au développement de nos universités en région. Les effets de concentration et de disparité se manifestent à long terme et sont souvent difficilement irréversibles. Ils engendrent des coûts sociaux et des infortunes personnelles. Mais lorsqu'on parle de fermer une ville comme Murdochville, peut-on se contenter d'affirmer que ce drame humain n'est la résultante que de choix personnels ? La réponse réside plutôt du côté du choix économique d'une multinationale largement maître du jeu. C'est pourquoi un bon gouvernement doit accorder une plus grande attention à ces questions et trouver les moyens d'apporter un soutien aux collectivités régionales.

Le gouvernement du Québec a déjà adopté diverses politiques axées sur le développement régional et local. Toutefois, il reste le maître d'œuvre des grandes interventions structurantes par ses pouvoirs fiscaux et son budget. Il doit gérer la diversité des besoins des différentes collectivités au nom de l'intérêt public. C'est là sa raison d'être au jour le jour et à long terme. La puissance publique qu'est l'État reste le seul contrepoids efficace au maintien de réseaux publics de qualité permettant à chacune et chacun de vivre paisiblement, d'étudier avec succès et de travailler dignement dans sa région d'appartenance. On imagine mal l'Alcan créer l'UQAC ou la Noranda créer l'UQAT.

On sait à quel point les citoyennes et les citoyens du Québec sont attachés à leur État, ils le manifestent continuellement dans les enquêtes et les sondages. La population du Québec est celle qui migre le moins au Canada et ailleurs. Elle change de région à l'intérieur des frontières du Québec, souvent poussée par des raisons vitales, tout en restant attachée à sa région d'origine.

Le gouvernement a fait du développement des régions un de ses chevaux de bataille. Le développement des régions est une priorité bien choisie. Les citoyennes et les citoyens qui habitent les régions ont le droit de continuer à y vivre dignement en profitant des bénéfices d'un développement comparable à celui de

l'ensemble du territoire. La population des régions a besoin de pouvoir compter sur une main d'œuvre bien formée, capable de soutenir les entreprises du milieu. La jeunesse des régions y demeurera dans la mesure où elle pourra y étudier et y trouver un emploi. Le maintien d'un large choix de formations en études supérieures est une condition essentielle de l'enracinement des populations et du développement régional.

LE RÉSEAU COLLÉGIAL EN DIFFICULTÉ

Le réseau collégial, dans les régions, fait face à un problème de taille : il y a une diminution des inscriptions et celle-ci continuera durant quelques années. Les statistiques du ministère de l'Éducation prévoient des diminutions des inscriptions pouvant aller jusqu'à 26% dans certaines régions, entre les observations de 1999 et les prévisions pour 2005. La baisse moyenne des inscriptions dans l'ensemble du réseau serait de 9,1% en 2005 relativement aux inscriptions de 1999. Il est aussi prévu que le réseau retrouvera le nombre d'inscriptions de 1999 en 2010. Certaines régions verraient leurs inscriptions se stabiliser après la diminution appréhendée et d'autres la verraient se poursuivre. La volonté politique de contrer cette tendance n'est crédible que si elle s'appuie sur des mesures concrètes.

Les petits collèges, dans un tel contexte, sont plus durement touchés. À titre d'exemple, le Cégep de Baie-Comeau à l'automne 2001 accusait une diminution de 7,4% de ses inscriptions relativement à l'automne 1999 et, sur la même période, ses ressources enseignantes étaient diminuées de 14,9%.

L'allocation des ressources à l'enseignement est calculée sur la base des périodes de cours suivies par tous les étudiants et les étudiantes chaque semaine. Ainsi, au cours de l'année académique 1999 – 2000, 31% des groupes-cours du Cégep de Baie-Comeau comptaient dix étudiantes et étudiants ou moins et cette proportion a grimpé à 40% en 2001 – 2002.

Les objectifs du réseau collégial

Le réseau collégial a plus de trente-cinq années d'existence, à travers le Québec, il est un repère culturel, social et économique.

Les objectifs de l'enseignement préuniversitaire et professionnel identifiés par le Rapport Parent étaient les suivants : élever la moyenne de fréquentation scolaire, assurer à toutes et à tous un meilleur enseignement, dispenser une formation générale et spécialisée, diminuer les cas d'abandon des études, assurer une meilleure orientation, hausser le niveau des études professionnelles, mieux préparer à la vie, hausser le niveau des études préuniversitaires, uniformiser l'accès aux études supérieures. Ces objectifs ont été atteints en bonne partie. En résumé, il s'agissait d'accroître et d'élargir l'accès aux études supérieures. Aujourd'hui, d'après les statistiques du ministère de l'Éducation, ce sont près de 60% des étudiantes et des étudiants d'une génération qui accèdent aux études collégiales après le secondaire et de ce nombre, 57% sont des femmes.

Les objectifs de l'enseignement collégial n'ont jamais été démentis et ils ont au contraire été réaffirmés dans de nombreuses politiques. La récente réforme de l'enseignement collégial, la Politique québécoise de la jeunesse et les États généraux de l'éducation les ont confirmés. Ces objectifs font encore consensus au Québec ; c'est une des conclusions du dernier rapport annuel du Conseil supérieur de l'éducation intitulé :

La gouverne de l'éducation : *Logique marchande ou processus politique* ? La nouvelle politique des régions ne saurait aboutir sans la contribution du réseau d'enseignement collégial.

Le rayonnement du réseau collégial et son apport aux régions

La population, par sa fréquentation du réseau, en reconnaît la pertinence comme outil d'émancipation collectif et individuel. Les entreprises privées reconnaissent la valeur de la formation technique qu'on y dispense en embauchant la très grande majorité des finissantes et des finissants de ce secteur de formation. Le Diplôme d'études collégiales est devenu la base de l'admission aux études universitaires. La formation générale commune dispensée à tous les élèves, tant du secteur technique que préuniversitaire, assure le partage par tous d'un fonds culturel commun conformément aux objectifs des concepteurs du réseau partagés par la grande majorité des acteurs du monde de l'éducation québécois.

À l'étranger, le modèle d'enseignement collégial que nous avons développé suscite suffisamment d'intérêt pour permettre aux collèges du réseau de conclure des ententes avec plusieurs gouvernements. Ce modèle intéresse particulièrement les gouvernements placés devant la nécessité de développer rapidement le potentiel de leur pays dont les régions accusent souvent un retard important relativement aux centres urbains. La Chine, le Mexique, le Brésil, Cuba, Haïti, le Tchad, le Gabon, la Côte d'Ivoire, le Sénégal comptent parmi les États qui ont des relations soutenues avec au moins une institution du réseau collégial. Mentionnons aussi que le Projet canadien des bourses de la francophonie, auquel 37 pays participent, est piloté par un collègue du réseau québécois (Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu).

Le réseau a largement contribué à l'inclusion participative des régions à la vie nationale. Le développement du réseau collégial, notamment par la formation technique, a permis aux petites et moyennes entreprises de se développer en leur fournissant une main d'œuvre qualifiée et en implantant des centres de transfert de technologie qui les supportent. Le réseau a aussi, par l'accès élargi aux études préuniversitaires, permis le développement des universités québécoises dans leur ensemble et dans les régions.

Les collèges ont facilité la diffusion de la culture en région en fournissant un réseau de salles de spectacles et d'animateurs socioculturels, d'équipements sportifs et de bibliothèques sur tout le territoire. Les collèges sont tellement associés au développement régional qu'ils couvrent l'ensemble du territoire québécois notamment par la présence de nombreux sous-centres et pavillons de collèges existants.

Les origines du sous-financement des cégeps en région

La réforme de l'enseignement collégial, introduite par la ministre Robillard en 1993, a été suivie par une réduction importante du financement du réseau. Ainsi, de 1994 à 1999, le réseau a subi une coupure récurrente de 250 millions de dollars. Tous les services sont affectés : les bibliothèques limitent leurs achats, leur personnel et leurs heures d'ouverture; l'accès aux équipements sportifs est souvent restreint parce que ceux-ci sont souvent loués à des municipalités plutôt que d'être réservés à l'enseignement et aux étudiantes et aux étudiants; les services aux étudiantes et aux étudiants sont réduits. Les statistiques du Ministère indiquent que de 1995 à 2000 le réseau a connu une baisse de 9 633 étudiantes et étudiants, soit un peu moins de 7%. La diminution des budgets dépasse largement celle qui aurait pu être justifiée par la diminution des inscriptions.

Les nouvelles règles de financement ont des effets négatifs pour l'ensemble du réseau et en particulier pour les collèges en région.

Le nombre d'enseignantes et d'enseignants est maintenant calculé sur la base du nombre de périodes de cours dispensés aux étudiantes et aux étudiants en une semaine. Ce mode de calcul a le désavantage de défavoriser, particulièrement en région, les petits collèges où les groupes sont souvent plus petits et où les départements, surtout techniques, accueillent beaucoup de cohortes réduites. La nécessité de constituer plusieurs groupes avec des effectifs réduits crée une pression sur les ressources enseignantes collectives et met en danger ces programmes où les groupes sont plus petits.

Au terme de l'année 2002 – 2003, les réinvestissements dans le réseau collégial n'auront été que de 60 millions de dollars dont la plus grande partie aura été consacrée aux programmes de formation courte (AÉC), aux bâtiments et aux équipements. L'enseignement régulier et les services de soutien aux activités pédagogiques devront continuer à fonctionner avec des budgets réduits. Le manque de personnel de soutien aggrave la surcharge de travail des enseignantes et des enseignants qui doivent répondre, parce qu'ils sont en contact direct avec les étudiantes et les étudiants, à des demandes d'aide de toutes sortes. Les collèges de régions, parce qu'ils sont appelés à dispenser parfois plus de cours avec moins de ressources, sont encore une fois plus durement touchés.

Les statistiques du ministère de l'Éducation dépeignent la situation de l'enseignement collégial. Environ 60% des étudiantes et des étudiants d'une génération accèdent aux études collégiales mais seulement 65% des étudiantes et des étudiants inscrits au secteur préuniversitaire et 55% des étudiantes et des étudiants inscrits au secteur technique obtiennent leur Diplôme d'études collégiales. Par ailleurs, la demande de formation continue s'accroît de façon importante dans la nouvelle économie ; en 2000, 25,5% des étudiantes et des étudiants étaient âgés de plus de 25 ans. La proportion des jeunes qui accèdent aux études supérieures a souvent été plus faible dans les régions que dans les centres urbains et il n'y a aucune raison pour qu'on ne puisse l'augmenter partout ; au contraire, nous avons besoin de le faire.

Il y a moins d'enseignantes et d'enseignants et moins de personnel de soutien pour accomplir la mission d'enseignement des collèges. Le ministère de l'Éducation n'atteindra pas les objectifs qu'il s'est lui-même fixés en créant une situation démotivante pour les enseignantes et les enseignants qui doivent faire plus avec moins. La charge de travail des enseignantes et des enseignants doit leur permettre de s'acquitter de leurs responsabilités sans être à la limite de leurs capacités : c'est la condition essentielle à l'atteinte des objectifs du réseau collégial.

La fermeture ou la suspension de programmes offerts actuellement dans des cégeps de régions ne pourrait avoir que des effets négatifs. Le réseau, tel que conçu au départ, présentait certaines caractéristiques qui ne peuvent être modifiées sans altérer sa nature. L'accessibilité recherchée à un large éventail de programmes techniques et préuniversitaires pour l'ensemble de la population compte parmi ces caractéristiques.

Une solution au sous-financement des cégeps en région

Le mode de financement de l'enseignement en vigueur oblige les collèges de régions à trouver eux-mêmes une solution pour maintenir les programmes où le nombre d'inscriptions ne permet pas d'obtenir une allocation suffisante de ressources.

Les coupures de budget ont aussi amené les collèges à faire des mises à pied parmi le personnel de soutien et à réduire les supports matériel et humain aux activités d'enseignement. Les collèges de régions, là aussi, sont affectés.

Une région, déjà aux prises avec des difficultés économiques, qui voit l'offre de services d'éducation réduite, aura encore plus de difficultés à mobiliser ses forces vives pour entamer la relance de son économie. Dans un tel contexte, les politiques gouvernementales de développement régional peuvent se heurter à un certain scepticisme.

Les sommes consenties pour les ressources enseignantes dans des programmes ayant peu d'inscriptions devraient faire l'objet de la création d'une enveloppe nouvelle ajoutée à celles prévues aux budgets du réseau collégial. C'est, selon nous, le meilleur mode de correction du sous-financement des programmes en difficulté. Le principal problème posé étant celui des ressources enseignantes, des sommes doivent y être réservées.

Les solutions que nous proposons ne disposent pas de tous les problèmes. Mais, en regard des programmes en difficulté, la création d'une enveloppe particulière a le mérite de permettre le maintien des programmes connaissant une baisse d'inscriptions en région et de contribuer à réduire l'exode des jeunes qui, habituellement, ne reviennent pas dans leur région d'origine après l'avoir quittée. Cette nouvelle enveloppe serait la reconnaissance d'un problème particulier aux collèges de régions offrant des programmes où il y a peu d'inscriptions. En ce sens, cette nouvelle enveloppe ne pourra être créée en utilisant des ressources enseignantes actuellement allouées aux collèges non considérés comme des collèges de régions et devra provenir d'un nouvel investissement.

Des solutions insuffisantes

Le Ministre de l'Éducation, Monsieur Sylvain Simard, a rendu public le 11 avril dernier le document « *Baisse de l'effectif scolaire dans le réseau collégial public : état de situation et voies de solutions* ».

Celui-ci contenait un certain nombre de mesures d'aides aux cégeps vivant des difficultés. La FNEEQ avait alors indiqué qu'il s'agissait d'un pas dans la bonne direction, mais qu'elle n'était pas convaincue que ces mesures réglaiement les problèmes qu'elles voulaient voir solutionner, soit le sous-financement des cégeps de régions.

Ces mesures imposent d'importantes contraintes d'éligibilité : avoir un nombre suffisant d'étudiantes et d'étudiants en première année du programme, tout en ayant moins de 45 au total ; le programme en

question ne doit pas être dispensé dans un rayon de 100 km. Ces contraintes sont difficiles à rencontrer pour des petits cégeps dans les régions.

De plus, ces mesures comportent certains biais affectant le financement des programmes en difficulté de certains cégeps en région. Elles ne visent que les programmes de formation technique, laissant de côté les programmes de formation préuniversitaire qui subissent, eux aussi, une décroissance comparable. Pour les cégeps en région, on déduit de ces nouvelles sommes, les allocations fixes particulières déjà consenties aux cégeps.

Bref, ces voies de solutions demeurent insuffisantes pour faire face adéquatement aux problèmes rencontrés et ce, d'autant plus que les sommes promises n'ont pas toutes été versées aux cégeps. Nous dénonçons cette situation.

LES UNIVERSITÉS EN RÉGION : UNE RICHESSE CONSIDÉRABLE

Les universités en région font déjà un bon travail de qualification professionnelle et, de plus, offrent des services de formation aux adultes au travail par le biais des certificats d'études. Leur vocation régionale les y destine, mais celle-ci pourrait être amplifiée. Le phénomène de la concurrence désordonnée entre les établissements universitaires pour capter des effectifs doit être encadré et découragé, car il a un effet certain sur les variations subites et la décroissance des effectifs. La nouvelle politique de financement des universités a prévu un financement ajusté des effectifs et tient compte des décroissances rencontrées d'une année à l'autre. Il faut voir ces mesures comme palliatives et non comme un financement qui permettrait une régularité d'ajustement, encore moins la prise en compte des besoins d'expansion justifiés par les situations critiques de développement régional.

Les universités constituent un service public dont les bienfaits appartiennent à tous les citoyens et citoyennes. Leur rayonnement dans les régions est largement visible et apprécié par les retombées sociales et économiques sur le développement régional. Mais leur avenir demeure fragile et leur situation présente incertaine. Leur mission n'arrive pas à prendre de l'expansion et les établissements se sentent coincés dans leur planification budgétaire et par les contrats de performance que le ministère de l'Éducation leur impose. Il faudrait penser à instaurer une réelle planification en réseau qui verrait à une coordination de leur développement en complémentarité. Ceci aiderait au maintien des effectifs régionaux et garantirait une meilleure accessibilité. De plus, il faut sauvegarder un patrimoine de connaissances de base dans chacun des établissements universitaires afin de favoriser la diversité des programmes d'étude, ce qui n'est pas incompatible avec une certaine spécialisation régionale.

Par ailleurs, les universités ont aussi subi d'importantes compressions budgétaires dans la période 1994-1999. Les sommes réinvesties depuis ne comblent pas le manque à gagner et ne permettent pas de répondre à l'ensemble des besoins qui eux sont croissants. Nous partageons entièrement les inquiétudes de Monsieur Lucier, président de l'Université du Québec, exprimées récemment dans le Journal Le Devoir sur les effets de la mondialisation néolibérale sur la trajectoire de développement de nos universités. Les valeurs portées par cette idéologie nous semblent contraires à celles qui prennent racines dans notre projet collectif de poursuivre la démocratisation de l'enseignement supérieur.

Les universités en région ont mis en place des campus et des antennes régionales couvrant une large partie de leur territoire respectif et parfois les débordant. Ainsi, elles peuvent offrir des services rapprochés aux populations et contrer les effets de la décroissance des effectifs. Ces campus diversifiés offrent des programmes de certificat aux adultes qui sont très prisés par la population. L'enseignement y est donné, à plus de 80%, par des chargées et chargés de cours dont la contribution au développement régional est manifeste. La société québécoise leur est redevable pour l'effort d'accessibilité aux études universitaires réalisées depuis plus de vingt ans, grâce à leur engagement envers une formation de qualité dispensée dans des conditions parfois difficiles. Les universités doivent voir à une meilleure intégration de ces enseignantes et enseignants aux programmes d'études et à la gestion académique des établissements. On assurerait ainsi un meilleur encadrement des études et un soutien aux étudiantes et étudiants qui sont tentés par l'abandon de leurs études à temps partiel.

Cette question d'un meilleur encadrement pour les étudiantes et les étudiants nous apparaît décisive pour toute stratégie de lutte efficace pour maintenir et accroître les effectifs actuels. Des chargées et chargés de cours mieux intégrés à l'institution peuvent jouer un rôle clé afin de relever ce défi. Il est certes souhaitable de favoriser la circulation des étudiantes et des étudiants d'une institution à l'autre, mais notre premier souci reste l'encouragement quotidien à rester aux études.

CONCLUSION

Le gouvernement du Québec a entrepris de vastes réformes dans les divers ordres d'enseignement depuis une quinzaine d'années. Il n'a pas visiblement prévu l'ampleur du phénomène de migration des populations et il pare aux situations critiques par des interventions ponctuelles. Son rôle de planificateur reste incomplet, presque invisible, si ce n'est par sa politique budgétaire annuelle. Le réseau public de l'éducation semblait moins attaqué que celui de la santé et des services sociaux, mais voilà que l'éducation aussi montre des disparités de fonctionnement et des difficultés d'équilibre.

Le rôle important des cégeps et des universités dans le développement régional n'est plus à démontrer. Les Conseils régionaux de développement placent celui-ci parmi leurs priorités et lui assignent une fonction motrice dans leurs plans à moyen terme. Les administrateurs des établissements siègent pour la plupart sur ces conseils et font valoir un point de vue convergent avec les autres acteurs régionaux. Les syndicats sont aussi convaincus de l'importance de ce rôle et sont engagés dans les plans de développement régional. Plusieurs enseignantes et enseignants sont actifs et militants dans le développement de leur région. Leur position sociale en fait aussi les défenseurs de la culture régionale auprès des jeunes.

La FNEEQ prône une politique d'éducation plus cohérente afin de consolider le rôle des établissements d'enseignement supérieur particulièrement. Il faut maintenir une formation initiale complète. Les formations courtes axées exclusivement sur les besoins pointus d'une fonction de travail n'assurent pas une telle formation solide et indispensable pour l'émancipation personnelle et pour le développement d'une main-d'œuvre polyvalente. Le gouvernement vient d'adopter une politique de formation continue et d'éducation des adultes où la place des cégeps et des universités est quasiment absente. La FNEEQ juge déplorable le peu de place faite aux établissements collégiaux et universitaires dans les plans d'action du ministère de l'Éducation en matière de formation continue. Le phénomène des effectifs décroissants appréhendé pourrait être atténué, si on accordait un rôle plus important aux cégeps et universités en région en déployant ce secteur (afin de recruter d'autres effectifs) pour compenser la décroissance des effectifs

réguliers. Il conviendrait aussi d'établir un pont entre la formation initiale et la formation continue dans ces établissements. Cela requiert une intégration progressive du secteur de la formation continue dans les cégeps, plutôt que de laisser évoluer à part ce secteur d'activités avec des tendances de plus en plus marquées à la privatisation et des services de formation d'appoint. Cette intégration, accroissant la masse des personnes susceptibles de recevoir des services éducatifs en région, permettra sans doute de lutter contre la perte des effectifs.

La FNEEQ souhaite que le gouvernement du Québec consolide sa vision de l'éducation et de la formation continue, car la plupart des mesures compensatrices et durables passeront par une planification plus compréhensive de la liaison de ces deux aspects. Les stratégies d'appoint ont fait leur preuve comme mesures précaires de rafistolage. Les gestionnaires de l'État doivent voir les allocations en éducation comme de réels investissements productifs à moyen terme et non plus comme des dépenses nécessaires au maintien du fonctionnement annuel des structures et des activités. Le développement régional repose sur une multiplicité de facteurs dont la convergence oblige à une action gouvernementale concertée pour obtenir un équilibre dans le temps et dans l'espace. Le rôle de l'État en est un de redistribution, de péréquation équitable et de maître d'œuvre des orientations issues d'un solide consensus collectif. Les courtes perspectives électoralistes n'apportent jamais de solutions à des problèmes complexes.

L'éducation, y compris l'enseignement supérieur, est un bien public et une richesse collective trop précieuse pour être livrée aux seules forces du marché, comme cette tendance se dessine dans les pays industrialisés depuis les récentes années. L'accès à ce bien public représente, pour chacune et chacun d'entre nous, l'exercice d'un droit. Le droit à l'éducation tout au long de la vie. Les progrès accomplis en éducation, depuis plus de quarante ans, au sein de la société québécoise ne doivent pas être gaspillés. Les citoyennes et citoyens du Québec en sont conscients : ils se disent satisfaits du système d'éducation et des services garantis par l'État (dernier sondage Léger Marketing de septembre 2002, plutôt et très satisfait à 68%).

La FNEEQ s'attend à ce que le gouvernement du Québec établisse les priorités nécessaires et assure la disponibilité des ressources publiques dans le meilleur intérêt pour la promotion du bien-être de toute la population. L'éducation accessible et de qualité reste une valeur hautement estimée par les Québécois et les Québécoises qui recherchent une formation adaptée aux besoins changeants de la société. Les inscriptions aux études peuvent connaître des variations conjoncturelles, mais la motivation pour la recherche d'un mieux-être personnel et collectif passe encore par la formation et l'éducation.

9 septembre 2008